



Reconnaissance de dette signee a l etranger

Par **tao43**, le **04/08/2008** à **15:37**

Bonjour, mon épouse étrangère a signé une reconnaissance de dette quand elle était encore dans son pays. Cette recon. ne porte aucun détail de remboursement et se trouve sur un papier seulement portant sa propre signature. Elle vit maintenant en France. Est-ce que cette recon. de dette a une valeur juridique ?
Merci par avance de votre réponse.
Cordialement

Par **coolover**, le **05/08/2008** à **21:43**

Bonjour tao !
Il va être difficile de te répondre car si ta femme est étrangère et a signé une reconnaissance de dette dans un pays étranger, il y a fort à parier que ce sera le droit de ce pays là qui sera applicable !
Et pour ma part, je ne peux répondre que sur le droit français !
Faut éventuellement se rapprocher d'une ambassade !

Par **tao43**, le **06/08/2008** à **08:54**

Merci beaucoup de ta réponse.
Cordialement